

Grappe d'entreprises

Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) revêtent un caractère stratégique pour le développement du territoire économique et social régional. Grâce aux services fournis par notre secteur, la vie quotidienne des individus et des entreprises est de plus en plus facilitée, mais aussi conditionnée.

La révolution du numérique traverse les sphères sociales et, commerciales. Elle les marque et les oriente vers de nouvelles manières de vivre et de travailler.

Or, parallèlement à l'importance attribuée aux nouveaux équipements et services, des hommes et des femmes de notre filière s'inscrivent dans des réalités dont certains tenants peuvent être améliorés pour être mieux accompagnés dans leur croissance.

Selon les dernières études menées par le SGAR (Etude de diagnostic sur les TIC d'avril 2009), la filière TIC représente en Franche-Comté près de 1200 établissements, soit 2% des établissements régionaux. Elle représente 6368 emplois salariés soit près de 2,2% des effectifs salariés en FC contre 5,3% en France.

Par ailleurs, cette filière est surreprésentée par de très petites entreprises de moins de six salariés (87% des établissements).

Enfin, la filière est très jeune; plus de 50% des entreprises TIC ont été créées au cours des quatre dernières années.

Dans ce contexte, on observe que notre filière a un poids important dans l'économie mais qu'elle se caractérise dans certains cas par une particulière vulnérabilité face aux réalités économiques. Elle nécessite par conséquent des actions de soutien que FCI s'engage à lui apporter avec la participation des autorités publiques.

Grappe d'entreprises est une Action collective conçue au **sein de Franche-Comté Interactive (FCI)** en réponse à diverses manifestations d'intérêt des acteurs des TIC en Franche-Comté.

Celle-ci regroupe des actions pour répondre aux problématiques liées au faible taux de longévité des jeunes entreprises TIC, à la nécessité de poursuivre la formation des dirigeants d'entreprise, au besoin d'un accompagnement des entreprises souhaitant s'unir/ fusionner et au besoin d'apporter des avantages sociaux et économiques à l'ensemble de la filière.



La **Direction Interministérielle de l'Aménagement du Territoire (DATAR)**, le **Conseil Régional**, la **Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, Pays de Montbéliard Agglomération, Communauté de l'Agglomération Belfortaine** approuvent et cofinancent l'ensemble de nos actions jusqu'en 2013.

Nous proposons quatre actions au service de nos adhérents :

- Parrainage d'entreprises
- Montée en compétences des entrepreneurs
- Collectif d'entreprises
- Services +



1 : Parrainage des TPE TIC

Nos prestataires TIC pourront suivre une jeune entreprise TIC nouvellement créée, issue de l'incubateur de Franche-Comté, de la Boutique de gestion et autres pépinières d'entreprises ou de l'Université.

Souvent les jeunes créateurs d'entreprises abondent en idées de projets. Ils possèdent de solides connaissances théoriques mais manquent de pratique dans le milieu entrepreneurial. Cette force nécessite alors une solide expérience qui l'accompagne, pour être à même de mener à bien son projet.

L'esprit de solidarité et de partenariat qui s'en dégage favorisera la consolidation du jeune pousse sur notre filière, la création de nouveaux services, des collaborations nouvelles et une génération de nouvelles dynamiques dans la région.

Le parrainage que nous proposons permettra aux jeunes créateurs d'entreprise d'être suivis à raison **d'une demi-journée par mois pendant un an.**

Les demi-journées sont indemnisées à hauteur de 300 € net TVA.

Pour le parrain et FCI l'objectif principal de cette action est de soutenir les jeunes pouces et de motiver les jeunes créateurs d'entreprises. Ainsi, en les accompagnant pendant une année, vous leur permettez de ne pas s'isoler et d'échanger.

Pour le filleul, cela pourra vous aider dans vos démarches et vous permettre de bénéficier de services et conseils pratiques de la part de prestataires en activité depuis plus de 5 ans.

Vous souhaitez parrainer ?

Qui peut parrainer ?

Un chef d'entreprise dont l'expérience est supérieure ou égale à cinq ans d'activité en tant que Directeur d'entreprise.

Qui sont les filleuls ?

Un créateur d'entreprise (TPE TIC) basé en Franche-Comté ayant moins d'un an d'exercice dans son activité.



Où cela se passe ?

Vous pouvez parrainer une entreprise dont le siège social est basé en Franche-Comté. Les rencontres entre parrain-filleul se déroulent sur le site de l'entreprise.

Quand démarre l'action et pendant combien de temps ?

Les binômes (parrain-filleul) seront constitués par voie de tirage au sort. Cela sera effectué lors de la prochaine Assemblée Générale FCI prévue le 8 décembre 2011.

Les cycles de parrainages sont prévus pour une durée d'un an et un parrain ne pourra suivre qu'un seul filleul.

Vous pourrez suivre le filleul une demi-journée par mois, la répartition du temps dans le mois sera établie selon votre convenance.

Combien cela coûte ?

Le parrain et le filleul doivent être à jour de cotisation à FCI.

Pour éviter trop de déplacements ou de frais, les binômes seront constitués par zone géographique.

Le parrain recevra une indemnité par demi-journée passée avec le filleul. Des comptes rendus seront demandés après chaque rencontre.

Vous souhaitez parrainer ou être parrainé ?

Veuillez nous contacter par mail à contact@fc-interactive.org en précisant « Grappe d'entreprises : Parrainage d'entreprises » et en nous indiquant votre domaine d'activité.



2 : Montée en compétences

Bénéficiez du cycle de formation proposé par FCI pour les chefs d'entreprises.

Qui peut en bénéficier ?

Les adhérents à jour de cotisation peuvent bénéficier de ces formations à des prix préférentiels. Les prestataires TIC franc-comtois non adhérents à FCI pourront aussi bénéficier de ces formations.

Quelles formations ?

- Management commercial
- Veille (large)
- Ressources humaines
- Gestion comptable et financière
- Développement Personnel du dirigeant
- Vos droits et obligations
- etc...

Où cela se passera ?

Les formations seront dispensées en Franche-Comté (Besançon et/ou Montbéliard). Nous proposerons deux dates.

Quand cela se déroulera ?

Les cycles de formations seront lancés dès Septembre 2011

Combien cela coûte ?

Les prix des formations varient en fonction des intervenants et des modules.

Les adhérents FCI à jour de cotisation bénéficieront d'une remise exceptionnelle sur chaque formation.

Pourquoi participer à cette action ?

Vous venez de créer votre entreprise ou vous avez besoin d'informations pour

- bien lire un bilan comptable,
- tout savoir sur la propriété intellectuelle,
- préparer une réunion ou prendre la parole en public
- etc.

Pour toutes questions ou pour nous faire part de vos besoins en formations, n'hésitez pas à nous contacter par mail à contact@fc-interactive.org en précisant « Grappe : Formations »



3 : Collectif d'entreprises

Vous souhaitez vous rapprocher d'une entreprise ou créer un GIE ¹? FCI peut vous aider. Nous cofinançons l'assistance **d'un ou plusieurs experts spécialisés dans des domaines directement liés au projet de groupement**. Faites-nous part de vos intentions de rapprochement d'entreprises pour vous aider dans votre accompagnement par les professionnels adéquats.

Qui peut bénéficier de cette aide ?

Tout adhérent à jour de cotisation peut solliciter FCI sur ce type d'action pour un projet de GIE – rapprochement ou fusion et autres types de collaboration.

Nombre de projets accompagnés limités.

Pour quels projets ?

Rapprochement (fusion-acquisition)

Création d'un GIE

Et autres structures collaboratives

Où cela se passera ?

L'un au moins des bénéficiaires du service doit être basé en Franche-Comté.

Quand démarre l'action ?

Vous pourrez bénéficier de ce service à partir de Septembre 2011

Combien coûte ce service ?

Le service est gratuit pour les adhérents à jour de cotisation.

Pourquoi bénéficier de cette aide ?

FCI pourra couvrir une partie des frais afférant à l'intervention d'un ou plusieurs experts jusqu'à un certain montant.

Ces interventions seront à répartir sur une période selon vos impératifs et objectifs, par un expert en rapprochement d'entreprises.

L'expert pourra vous conseiller et vous guider dans vos démarches, voire assure lui-même à terme l'opération.

¹ Le Groupement d'Intérêt Economique est un regroupement d'entreprises préexistantes doté de la personnalité juridique, dont le but est de « faciliter ou de développer l'activité économique de ses membres, d'améliorer ou d'accroître les résultats de cette activité ».



4 : Services +

À l'instar des grandes entreprises, bénéficiez des avantages sociaux pour vous et vos salariés. Ces avantages seront lancés dès Septembre 2011 et vous pourrez en bénéficier jusqu'en 2013.

Les tarifs sont préférentiels pour les adhérents de FCI.

Qui peut bénéficier de ces avantages ?

Les adhérents à jour de cotisation FCI et leurs salariés.

Quels types de services ?

Différents avantages sociaux seront négociés :

Tickets restaurants

Billetterie-spectacle

Chèques voyages ou vacances

Remise commerçant (bons d'achats)

Parcs de loisirs

Chèques- sport

Chèques- culture

Si vous souhaitez bénéficier d'autres avantages non listés ci-dessus n'hésitez pas à nous en faire part.

Quand pourrons-nous en bénéficier ?

Le catalogue des services sera disponible sur notre site dès Septembre 2011.

Combien cela coûte ?

Les prix varieront en fonction des services et avantages.

Pourquoi bénéficier de ces services ?

Ces avantages ne sont pas actuellement accessibles aux petites structures. Vous pouvez mettre en avant ces avantages comme argument de recrutement à vos nouveaux salariés.

N.B. : Un comité interne de FCI, Comité Services +, est à votre disposition pour apporter vos idées, présenter vos intérêts et les promouvoir de manière collective.

